

Rapport public Parcoursup session 2024

Ecole Supérieure des Professions Immobilières ESPI Nantes (44) - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Ecole Supérieure des Professions Immobilières ESPI Nantes (44) - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (45487)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Ecole Supérieure des Professions Immobilières ESPI Nantes (44) - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (45487)	Jury par défaut	Tous les candidats	30	114	2

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Moyenne Générale de l'élève	Prise en compte des moyennes générales trimestrielles obtenues par le candidat sur étude des bulletins scolaires.	Très important
	Moyennes de classe indiquées dans les bulletins scolaires	Le positionnement de l'élève dans sa classe	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Expériences professionnelles en lien avec le secteur immobilier	Tout type d'expérience, stage, période d'observation...selon le Cv du candidat	Important
	Expression écrite	Lettre de motivation	Important
Savoir-être	Expression orale	Appréciations des enseignants sur les bulletins scolaires	Important
	Avis et recommandations du conseil de classe	Appréciations du conseil de classe sur les bulletins scolaires	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation pour rejoindre le secteur de l'immobilier	Lettre de motivation du candidat	Essentiel
	Motivation pour intégrer la formation demandée	Lettre de motivation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements associatifs, sportifs ou culturels	Cv fourni par le candidat	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour une entrée en première année de BTS, 3 éléments sont déterminants :

- La motivation du candidat pour le secteur de l'immobilier : sa lettre de motivation est donc étudiée ;
- un dossier scolaire démontrant l'implication du candidat dans le travail demandé. L'examen du dossier repose sur : La prise en compte des moyennes générales trimestrielles obtenues par le candidat, son classement dans sa classe, les appréciations de ses enseignants figurant dans les bulletins ;
- Un bon savoir être : seront donc prises en compte sur ses bulletins, les remarques liées à son comportement et à son assiduité en classe.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Votre dossier scolaire parle pour vous sur cette étape de sélection. Nous allons prendre en compte, vos moyennes générales trimestrielles, les appréciations de vos enseignants, les remarques liées à votre comportement et à votre implication, et votre assiduité en classe. La lettre de motivation demandée pour votre candidature, doit nous permettre d'évaluer votre intérêt pour les métiers de l'immobilier et votre envie de rejoindre l'ESPI.

Soignez votre lettre et votre dossier, soyez réactif dès que vous recevrez votre proposition d'admission et embarquez dans l'aventure #TEAM #ESPI ! Le service relations entreprises va vous aider à travailler votre Cv et à décrocher vos entretiens d'alternance ! Pour cela nous avons besoin de votre implication et de votre dynamisme ! Prêt(e) à nous rejoindre ? Ensemble, nous serons plus forts pour trouver votre alternance avant le mois de juillet pour passer un été serein ! Un seul mot d'ordre, agir ensemble pour rejoindre le secteur de l'immobilier !

Signature :

Valérie CAILLARD,
Chef d'établissement de l'établissement Ecole
Supérieure des Professions Immobilières ESPI
Nantes (44)